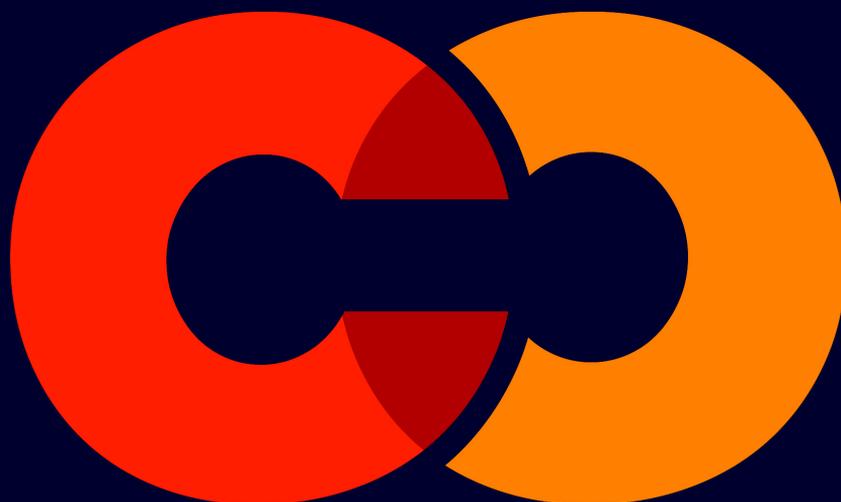


DOSSIER EXPOSANTS



Carrefour de l'Orientation

des Métiers et de l'Entreprise

21, 22 et 23 novembre 24

La Meilleraie - CHOLET

ENTRÉE GRATUITE

carrefourdelorientation.fr

CHOlet[®]
ville et agglomération

PROCOLE SANITAIRE

À ce stade, application du protocole sanitaire gouvernemental en vigueur.

Vous pourrez retrouver les consignes actualisées sur le site internet :
<http://www.carrefourdelorientation.fr/>

SOMMAIRE

Protocole Sanitaire.....	2
Généralités.....	4
Accès.....	4
Plan du Parc des expositions de la Meilleraie :	4
Horaires d'ouverture.....	5
Public.....	5
Exposants.....	5
Hébergement.....	5
Contact.....	5
Informations pratiques.....	6
Accueil des exposants.....	6
Montage des stands.....	6
Démontage des stands.....	6
Équipement des stands.....	6
Équipement de base.....	7
Tenue des stands.....	7
Besoins particuliers.....	7
Pendant le Carrefour de l'Orienteation.....	8
Restauration.....	8
Contact.....	8
Réglementation.....	9
Vente.....	9
Rappel des règles de sécurité.....	9
En cas d'accident.....	9
En cas d'incendie.....	9
Pour information.....	9
Gardiennage et Assurance.....	9
Annexe.....	10
Fiche matériel.....	10

GÉNÉRALITÉS

ACCÈS

Parc des Expositions de la Meilleraie

Avenue Marcel Prat

49300 CHOLET

Tél. : 02 41 62 27 91



Par la route :

Accès direct en provenance :

- de Rennes / Nantes / Poitiers (N249)
- de Angers / Paris / La Roche-Sur-Yon (A87)



Coordonnées GPS :

Parc des Expositions de la Meilleraie

- Longitude : 0°53'45" OUEST
- Latitude : 47°3'24" NORD



En train :

2 h 15 de Paris (Paris-Angers en TGV, Angers-Cholet en TER).

La gare de Cholet est située à 1 Km du centre-ville. La ligne de bus n°1 peut vous conduire au centre-ville.

Arrêt les Halles puis Bus n°3 vers la Girardière.
Arrêt Villebois-Mareuil.

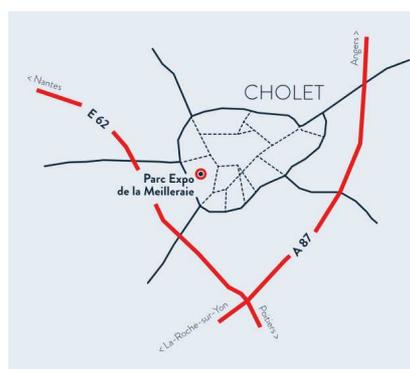


En bus :

Le Parc des Expositions de la Meilleraie est desservi en bus CHOLETBUS.

Bus n°3 vers la Girardière.
Arrêt Villebois-Mareuil.

Vous pouvez consulter la rubrique "Comment se rendre au Carrefour de l'Orientation ? " sur le site Internet www.carrefourdelorientation.fr



PLAN DU PARC DES EXPOSITIONS DE LA MEILLERAIE :

Les plans général et détaillé du Parc des expositions de la Meilleraie sont consultables sur le site Internet www.carrefourdelorientation.fr. (sous réserve de mises à jour)

HORAIRES D'OUVERTURE

PUBLIC

Le Carrefour de l'Orientation, des Métiers et de l'Entreprise se déroulera au Parc des Expositions de la Meilleraie à Cholet du jeudi 21 au samedi 23 novembre 2024.

Jeudi 21 novembre de 08 h 30 à 17 h 00,
Vendredi 22 novembre de 08 h 30 à 19 h 00,
Samedi 23 novembre de 09 h 00 à 18 h 00.

EXPOSANTS

Jeudi 21 novembre de 07 h 30 à 17 h 15,
Vendredi 22 novembre de 07 h 30 à 19 h 15,
Samedi 23 novembre de 08 h 00 à 19 h 00.

HÉBERGEMENT

Pour toute information liée à la restauration et/ou à l'hébergement, merci de bien vouloir contacter l'Office de Tourisme du Choletais, partenaire de la manifestation :



Office de Tourisme du Choletais

14 avenue Maudet
49300 CHOLET
Tél : 02 41 49 80 00

info-accueil@ot-cholet.fr

CONTACT

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Christina BIDOT,
Direction de l'Éducation, Service de l'Enseignement
Supérieur et de la Formation Professionnelle,
au **06 43 85 75 60,**
carrefour@choletagglomeration.fr

Consulter le site Internet www.carrefourdelorientation.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

ACCUEIL DES EXPOSANTS

Un accueil vous est réservé à l'entrée du Parc des Expositions de la Meilleraie, où vous êtes invité à vous présenter et à retirer vos tours de cou pour accrocher vos badges.

Des badges "exposants" sont mis à disposition pour permettre l'accès au parking ainsi qu'à l'espace convivialité. Ils doivent être personnalisés (nom / prénom / organisme). Ils sont indispensables pendant toute la durée du salon.

Par mesure de sécurité, un contrôle nominatif des participants sera effectué chaque matin à l'entrée, dans l'enceinte du Parc (présentation du badge et de la carte d'identité). Il en sera de même pour le contrôle sanitaire en fonction des mesures en vigueur.

MONTAGE DES STANDS

Mardi 19 novembre entre 08 h 30 et 18 h 00,
Mercredi 20 novembre entre 08 h 30 et 18 h 00.

Il est impératif de respecter ces horaires pour qu'en toute sécurité le nettoyage des allées puisse être effectué.

DÉMONTAGE DES STANDS

Samedi 23 novembre entre 18 h 00 et 20 h 00,
Lundi 25 novembre entre 07 h 00 et 12 h 00 et entre 14 h 00 et 17 h 00.

ÉQUIPEMENT DES STANDS

L'équipement et l'aménagement de base des stand sont effectués par le Centre Technique Municipal de Cholet Agglomération.

Les stands sont mis à disposition gratuitement* par Cholet Agglomération aux exposants inscrits. Dans un souci d'unité, nous vous demandons de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de nous consulter pour toute installation excédant une hauteur de 3 mètres.

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations de cohérence, nous vous remercions de ne démonter ni modifier les éléments que nous avons mis en place.

*seulement les établissements concernés par la délibération du 18/03/2024 publiée le 25/03/2024 sur site internet de la collectivité, en exécution des dispositions des articles L,5211-3 L,231-1 et R,213-1 du code général des collectivités territoriales. - Information publié dans les bulletins de pré-inscription.

Merci de veiller à ce que vos collaborateurs soient présents sur leur stand dès l'ouverture du Carrefour de l'Orientation et jusqu'à l'heure de la fermeture ; et ce durant les 3 jours.

Vous pouvez visualiser votre emplacement sur le site Internet www.carrefourdelorientation.fr. (*sous réserve de mises à jour*)

Accès possible à partir du lundi 21 octobre 2024.

ÉQUIPEMENT DE BASE

Un stand de base fait 6m² (3 mètres de longueur par 2 mètres de profondeur) dans la plus part des stands. Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert d'une moquette de couleur grise.

Chaque stand est équipé d'un branchement électrique (une prise).

Vous disposerez d'un accès wifi. Le réseau pour les exposants est : **SALON** et le code : **organisateur**.

TENUE DES STANDS

Les stands doivent être :

- accueillants,
- attrayants,
- décorés sans excès ni outrance.

Les manifestations ou démonstrations déplacées, sans rapport avec le but recherché, sont strictement prohibées.

Les appareils sonores ou lumineux ne doivent causer aucune gêne au voisinage.

L'agrafage ou le perçage des panneaux / cloisons fournis par l'organisateur est strictement interdit.

Les banderoles et autres supports de communication doivent être installés à l'intérieur du stand.

BESOINS PARTICULIERS

Afin d'organiser au mieux les branchements électriques des stands, et dans l'éventualité où vous prévoyez d'avoir des équipements particuliers, merci de nous retourner avant le lundi 23 septembre 2024 vos besoins via la " fiche matériel " que vous trouverez en annexe de ce dossier (page 10).

PENDANT LE CARREFOUR DE L'ORIENTATION

RESTAURATION

Prix du repas : 14 € 50 TTC. Menu : plat chaud et dessert (eaux, vins et café compris)

Les achats de tickets-repas se font au chapiteau restauration (Pavillon 2), durant les trois jours du Carrefour de l'Orientation de 9 h 00 à 12 h 00.

Le règlement se fait en espèce, par chèque ou par carte bancaire.

Horaires des repas : les 21, 22 et 23 novembre 2024 de 11 h 45 à 13 h 30



(Attention, aucune entrée dans le chapiteau de la restauration ne sera possible passé 13h30).

Une restauration rapide (Foodtruck) ainsi que des distributeurs de boissons chaudes sont également à votre disposition dans l'enceinte du Parc des Expositions de la Meilleraie.

Un espace "café" est proposé dans le restaurant du Parc des expositions de la Meilleraie, à l'étage et qui permet aussi aux exposants d'échanger entre eux. Horaires d'ouverture de 08 h 00 à 15 h 30.

L'accès est réservé aux porteurs d'un badge "exposant".

CONTACT

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Christina BIDOT,
Direction de l'Éducation, Service de l'Enseignement
Supérieur et de la Formation Professionnelle,
au **06 43 85 75 60,**
carrefour@choletagglomeration.fr

RÉGLEMENTATION

VENTE

Toute vente à l'intérieur de la manifestation est interdite.

RAPPEL DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

EN CAS D'ACCIDENT

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

EN CAS D'INCENDIE

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.

Déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.

Évacuer calmement et se réunir en extérieur.

POUR INFORMATION

Un poste de secours est situé dans le Hall d'accueil du Carrefour de l'Oriental.

GARDIENNAGE ET ASSURANCE

Le gardiennage du Carrefour de l'Oriental, des Métiers et de l'Entreprise est assuré de nuit par Cholet agglomération.

En complément des mesures de sécurité prises par l'organisateur, il est rappelé que tout matériel exposé doit être assuré par l'organisme exposant. En aucun cas, la responsabilité de la Communauté de Cholet Agglomération ne peut être engagée en cas de vol des biens appartenant à l'exposant durant les périodes suivantes :

- les mardi 19 novembre et mercredi 20 novembre 2024, pendant la période d'installation,
- les jeudi 21, vendredi 22 et samedi 23 novembre 2024, pendant les périodes d'ouverture,
- les samedi 23 novembre et lundi 25 novembre 2024, pendant la période de démontage.

Chaque exposant doit valider l'extension de sa responsabilité civile au titre d'exposant auprès de sa compagnie d'assurance.

Il appartient à chaque exposant, s'il le souhaite, d'assurer le matériel présent sur son stand.